

CTL du 29 novembre 2016

Le CTL a fait l'objet d'un boycott de la part des syndicats.

Outre l'approbation des CR des séances des CTL des 9 février 2016, 18 mars 2016 et 12 avril 2016, deux points étaient à l'ordre du jour :

1/ L'information du CTL sur le bilan de la campagne d'entretien professionnel 2016.

2/ L'avis du CTL sur la création de 4 PCRCP, 5 BCRP et 2 BCFI.

La CFTC, n'est pas titulaire du poste au CTL, mais notre accord électoral avec la CFDT Paris nous permet de siéger en qualité d'expert à la demande de cette dernière.

*Déjà sur le premier point il est possible d'observer que la campagne s'inscrit dans la continuité du dispositif mis en place en 2013. Que la principale nouveauté réside dans l'utilisation offerte aux évaluateurs de l'application GASEL 2 qui donne accès à l'historique de formation sur 5 ans et l'accès au catalogue des formations proposées.

*S'agissant du second point, il s'agit de l'achèvement de l'application d'une circulaire de l'Administration Centrale du 11 décembre 2014, relatif à l'organisation du contrôle patrimonial.

Le PCRCP ou Pôle de contrôle revenus/patrimoine, il s'agit d'une structure dite de premier niveau.

Avec la création de ces 4 PCRCP, le contrôle patrimonial sur Paris disposera d'un contrôle de premier niveau effectué par 12 PCRCP.

Les 4 nouveaux PCRCP :

PCRCP 6ème-13ème, sera implantée sur le site de Saint Sulpice.

PCRCP 5ème-14ème, sera implantée sur le site Geoffroy St-Hilaire.

PCRCP 11ème-12ème, sera implantée sur 2 sites, Godefroy-Cavaignac et Meunier.

PCRCP 18-19 et 20ème, sera implantée sur Paganini.

D'une manière globale, cette réorganisation concerne les FIE, SIP, PCE des professionnels et BDCFI. Pour la dernière, se rajoute l'IFPP du 18ème et la transformation de 3 emplois de chefs de services en emplois A.

Les structures de second niveau sont les BCRP et les BCFI.

La création de 5 BCRP pour le contrôle IR/ISF des DFE (dossiers à fort enjeux) dont le revenu brut à l'IR est > 800 000 € ou un actif brut ISF > 8M€.

La création de 2 BCFI chacune pilotée par un PFP et chargée des successions les plus importantes, ainsi que des ISF les plus complexes, de certaines donations, ainsi que d'axes de contrôle spécifiques.

Ainsi donc releveront du :

- PFP1 la BCRP 1 qui sera située sur le site de Reims et la BCFI 1 sur le site de Michel Le Comte.
- PFP2 la BCRP 2, 3, 4 et 5, ainsi que la BCFI 2 qui seront situées sur le site de St Sulpice.

Les BDCFI et le PCE des particuliers du 7ème sont également concernés par ces réorganisation.

Les droits des agents, tant en matière de formation que de mutation sont bien évidemment d'actualités.

Le prochain CTL est donc prévu le 8 décembre pour examiner ces points.